

PÊCHE EN MAURITANIE

Des avancées considérables

La Mauritanie qui disposait d'une côte des plus poissonneuses au monde, n'avait pourtant commencé à appréhender l'importance du secteur des pêches que vers la fin des années 70. L'application de la Nouvelle Politique des Pêches (NPP) adoptée en 1979 constitua la phase de la fécondation du secteur. Toutefois sa mise en œuvre dans un contexte national marqué par l'absence d'infrastructures appropriées, l'inexpérience en matière d'aménagement, la méconnaissance de potentialités halieutiques, dans un pays sans traditions maritimes, ne pouvait permettre d'aboutir aux résultats escomptés.

Cette situation a donc entraîné une sous-exploitation de cette ressource économique qui, en effet, s'est limitée à une activité artisanale. Une pêche traditionnelle et artisanale prévalait donc et qui manifestement, n'était pas à même de générer une production suffisante pour couvrir les besoins nationaux en matière de poissons et pas assez outillée pour assurer une exportation du produit. Ce n'est qu'au milieu des années 80, que le pays a connu une appréhension avérée du potentiel halieutique. Conscients de l'apport économique que pourrait occasionner ce secteur, les pouvoirs publics ont initié, en 1998, une politique nationale intitulée "stratégie d'aménagement et de développement des secteurs des

possibles" qui a été adoptée par les gouvernements et qui constitue aujourd'hui un acte consultatif d'orientation des politiques internationales en matière de gestion durable et d'exploitation des ressources. Cette stratégie constitue aussi aux yeux des bailleurs de fonds un cadre de planification très important pour l'action du gouvernement en matière de gestion durable des pêches, de conservation, d'exploitation et de renforcement des capacités de surveillance et de recherche en Mauritanie. Depuis l'adoption de cette politique d'aménagement et de développement, le gouvernement mauritanien a par ailleurs procédé à une réorganisation du département des pêches et de l'économie maritime pour tenir compte de cette dimen-

intégration à l'ensemble du système économique. Malgré la contribution du secteur aux recettes nationales, qui constitue de fait un indicateur significatif, celle relative à la création d'emplois est demeurée en-deçà des attentes. Cette insuffisance a été identifiée de manière beaucoup plus concrète à travers l'enquête réalisée par le ministre des pêches en 1986 qui chiffrait les emplois occasionnés par la pêche industrielle à 6300 emplois au moment où la pêche artisanale, pourtant encore peu développée, fournissait à elle seule 21.000 emplois.

L'autre aspect de cette politique de pêche concernait l'implication d'une technicité et de professionnels nationaux qui se sont progressivement, grâce à l'effort de formation



pêches et de l'économie maritime". En fait, cette stratégie a mobilisé l'attention des bailleurs de fonds, et continue aujourd'hui le cadre général de la politique et du programme d'action du département des Pêches et de l'Economie Maritime.

Cette stratégie se fonde sur un certain nombre d'axes majeurs dont, on peut citer principalement l'aménagement durable des ressources halieutiques sur la base d'une connaissance approfondie de ces ressources, de leurs stocks, de leur dynamique et de leur environnement; l'intégration du secteur des pêches à l'économie nationale en tant que secteur de croissance et pourvoyeur d'emplois et de revenus; la préservation de l'environnement marin; le renforcement des capacités institutionnelles et humaines; des institutions de mise en œuvre (CNROP) (délégation chargée de la surveillance des pêches); le département des Pêches lui-même c'est-à-dire l'administration centrale dans ses différentes fonctions; le renforcement des moyens de surveillance pour lutter davantage contre toute pêche illégale ou contre toute pêche non autorisée dans nos eaux maritimes nationales. Ceci constitue un créneau important de la politique du pays en la matière qui s'ajoute à l'effort national dans le domaine des recherches halieutiques.

Une telle stratégie s'inscrit dans le cadre d'une approche internationale marquée par la rareté de la ressource et traduite dans le code de conduite FAO "pour une pêche res-

ponsable" dans ce cadre, il a fait séparer la fonction d'exploitation de la fonction de planification d'où la naissance, évidemment, d'une structure chargée des études et de l'aménagement des ressources qui doit élaborer pour les services du département des plans d'aménagement et de développement durable, suite à la recommandation de la FAO relative à l'adoption par les Etats de plans d'aménagement avant l'année 2004. Il convient de signaler que l'armement national s'était constitué dans l'improvisation voire l'anarchie totale. Ce qui avait conduit à des capacités de traitement de l'industrie à terre surdimensionnées par rapport aux possibilités d'approvisionnement. La pêche artisanale, qui stationnait dans un état embryonnaire, et les captures de la pêche pélagique continuaient à être traitées par des compétences étrangères.

Incidences économiques
Depuis les années 80, l'apport du secteur de la pêche s'est progressivement accru, comme l'atteste d'ailleurs sa contribution au PIB, aux exportations et aux recettes budgétaires ainsi que les emplois qu'il génère.

Entre 1986 et 1997, sa part dans les recettes budgétaires est passée de 25% à 27%, faisant de ce secteur le premier contributeur au Budget de l'Etat. La contribution du secteur au PIB est donc restée relativement modeste, ce qui traduit la faiblesse des valeurs ajoutées liées à sa faible

entreprise par le ministère, mobilisés pour occuper 70% de l'équipage en 1996 alors qu'elle n'était qu'à 20% en 1986.

Evolution de l'effort de pêche et des captures
L'évolution des efforts de pêche et des captures de 92 à 97 a connu bien des évolutions.

C'est ainsi qu'une augmentation a été enregistrée au niveau du nombre de bateaux de la pêche industrielle qui est passé de 418 à 556. Les efforts entrepris par le gouvernement en vue de développer la pêche et le niveau des captures ont été multipliés, le nombre d'embarcations de 580 unités en 86 pour atteindre 3500 unités en 97, un chiffre accru par la proportion des bateaux ciblant les céphalopodes qui s'est élevé de 50% entre 1992 et 1996. L'espèce des démersales quant à elle a régressé durant cette période pour revenir à 50.000 tonnes alors qu'elle était de 100 000 tonnes en 1987. Une telle régression est en phase avec la tendance de l'évolution des captures du poulpe dont la production connaît une baisse continue depuis 1993 pour atteindre environ 15.000 tonnes en 1997. Les ressources pélagiques représentent 84% du volume de l'ensemble des captures pour les onze dernières années.

Par ailleurs, les tendances observées au cours de cette dernière décennie montrent que l'exploitation des céphalopodes souffre d'une crise, alors que les stocks de poisson démersaux, de crustacés et de

coquillages continue à offrir des opportunités d'exportation.

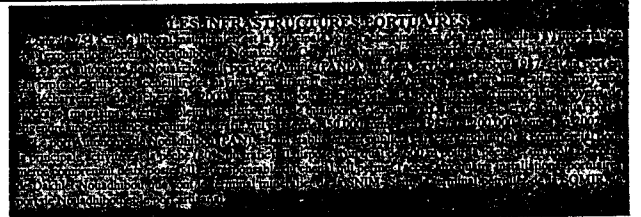
Cependant, l'ensemble de la filière pélagique semble vulnérable face à une exploitation où le taux de la flotte étrangère occupe une proportion considérable par rapport à la flotte nationale.

La commercialisation
L'avènement de la SMCP (Société Mauritanienne de Commercialisation du Poisson) qui est devenue par la suite une entité majeure en matière de capacité de négociation, décollant du volume des tonnages exportés, il a également garanti la fluidité du rapprochement des devises, raccourci les délais de paiement et assuré la perception des droits du trésor public.

L'ouverture du capital de la SMCP aux opérateurs privés, en 1993, et sa transformation deux années plus tard en société anonyme où ceux-ci détiennent la majorité du capital 65 % ont permis l'implication des opérateurs à la commercialisation et à l'amélioration des performances du système. L'exportation libre du poisson frais a connu une nette progression grâce à l'amélioration de la desserte de l'aéroport de Nouakchott par des vols réguliers et à l'ouverture de lignes aériennes privées vers l'Europe.

La situation de la commercialisation s'est maintenue durant ces dernières années dans des conditions qui permettent aux producteurs d'écouler leur production à l'ache-

teur de leur choix. Durant les dernières années bien de réflexions ont été formulées dans le cadre d'une série de rencontres, d'ateliers, de sessions, de formations pour assurer une véritable prise de conscience et une appréciation juste de la ressource maritime. Ces rencontres ont été axées sur un recensement des priorités de la Mauritanie dans ce domaine. Des priorités qui ont favorisé une refonte de l'architecture du secteur, une réorganisation en parfaite symbiose avec un contexte national en plein essor économique dont le secteur ne pourrait sans nul doute recouvrer la place qui lui sied. ■



SITUATION DE LA FLOTTE NATIONALE

Au 30.11.2004	C	G	Total
Navires en activité	96	71	167
Navires immobilisés	12	11	23
Totaux	108	82	190
Navires pêches artisanale et côtière	Chalutiers	5	
	Palangriers	4	
	Seigneur	0	
	Côtières	7	
	Artisanaux	17	
Total	33		

C = Congélateurs
G = Glaciers
C & R : FNP
Sources : DSPCM, PAN, EPBR et Armement de pêche.

PRIX DE LA DECADE EN VIGUEUR

Prix €	Espèces	Prix en Euro € par tonne		
T1/1°CB	TIGRE G	1 705	RASCACIO	363
T2/2°CB	M	1 556	ARGO G/M/P	363
PR1 CB	P	1 206	LANGOSTA	5250
PR2 CB	SOLLA	1 210	CANE S/C	645
PR3 CB	PELUDA G	568	MAKO S/C	645
PR CB	M	656	RATA S/C	403
	P	505	PARGO G	490
T1 CT	Salamonte G	575	POTA	363
T1/1°CT	M	525	RAPE S/C	1 210
T2 CT	P	484	LENGUA G	2 250
T2/2°CT	CORVINA F	2 280	M	1 400
	S/C	1 705	P	900
G 5 600	G	886	BAILA	806
G 5 600	M	565	AF MIX	363
M 5 600	P	484	MONGO	1 760
P 5 605	AMADA	363	RENKODAI G	1 010
2P 5 605	CORVINATE	2 255	MAMIX	413
	S/C	1 700		
	G	885		
	M	565		
	P	484		
	AMADA	363		
	CORVINATE	2 255		
	S/C	1 700		
	G	885		
	M	565		
	P	484		
	DENTON G	1 570		
	M	1 210		
	P	810		
	2P	570		
	3P	400		
	4P	400		
	MIX	400		
	CHERNE F	4 110		
	S/C	3 505		
	G	3 305		
	M	2 910		
	P	1 760		
	ABAE	1 056		
	CAZON S/C	968		
	ST PIETRO S/C G	2 258		
	ST PIETRO S/C M	2 258		
	ST PIETRO S/C P	1 210		
	PERRO S/C	1 215		
	EU MIX	643		
	CONGRIO	365		
	DORADA	3225		
	HERRERA	560		

Marché Japon (TAKO) : pots en \$ US/Tonne		
T3		11 200
4		10 200
5		9 200
6		7 600
7		6 800
8		5 890
9		4 800

Second choix - 15% = Prix Glaciers		
Pots + Glaciers en \$ US/ Tonne		
PR 1		8 450
PR 2		6 250
PR 3		5 160
PR		4 800

Marché Japon (TAKO) : CB en \$ US/Tonne		
T3		11 000
4		10 000
5		9 000
6		7 400
7		6 500
8		5 600
9		4 800

Poids unitaire net à appliquer aux produits :
- céphalopodes (Tako, PR, Margo, calamar, choco, poulpe) = poids brut - 1 KG
- les autres espèces = poids Standard de 20 KG net le carton